



FICHE REFLEXE # 2


Les visites occasionnelles

Demande par mail medecine.preventive@cdg37.fr

Les RDV seront proposés après évaluation médicale - Aucun rendez-vous ne sera accordé sans les documents requis.

Type de visite	Caractéristiques	Objectifs	Documents à fournir par la collectivité	Documents à fournir par l'agent
La visite de reprise et pré-reprise du travail	Non obligatoire	<p>S'assurer de la capacité de l'agent à reprendre son emploi après un arrêt de travail,</p> <p>Apprécier la nécessité d'adaptation des conditions de travail ou d'une réadaptation de l'agent</p>	<input type="checkbox"/> Historique de la situation médico-administrative <input type="checkbox"/> Déclaration d'accident ou de maladie imputable au service <input type="checkbox"/> Les procès-verbaux des instances médicales <input type="checkbox"/> Les décisions administratives <input type="checkbox"/> Dates des AT <input type="checkbox"/> PV conseil médical <input type="checkbox"/> Rapports administratifs du médecin agréé	<input type="checkbox"/> Copie des certificats médicaux <input type="checkbox"/> Examens médicaux
La visite au recrutement	Obligatoire Mineurs, travailleurs de nuit : visite à réaliser antérieurement au recrutement	Le médecin se prononce sur la compatibilité entre l'état de santé de l'agent et de son poste de travail	<input type="checkbox"/> La fiche de poste <input type="checkbox"/> Date d'embauche <input type="checkbox"/> Habilitations et CACES <input type="checkbox"/> Statut <input type="checkbox"/> Fiche de renseignements des nouveaux embauchés	<input type="checkbox"/> Carnet de vaccination <input type="checkbox"/> Lunettes correctrices <input type="checkbox"/> Derniers examens médicaux en cas de problèmes médicaux
La visite pour Surveillance Médicale Particulière	La fréquence est déterminée par le médecin	<p>Pour les agents occupant des postes à risque, ou dont l'état de santé nécessite des aménagements temporaires de leurs conditions de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Femmes enceintes, • Venant d'accoucher, ou allaitantes, • Situation de handicap, pathologies 		



Type de visite	Caractéristiques	Objectifs	Documents à fournir par la collectivité	Documents à fournir par l'agent
Visite à la demande de l'agent	<p>Sans que la collectivité n'ait à connaître le motif.</p> <p>Demande directe auprès du service de médecine préventive, au 02 47 66 71 74.</p> <p>Visite(s) facturée(s) à l'employeur de façon anonymisée</p>		✗	Derniers examens médicaux en cas de problèmes médicaux
Visite à la demande de la collectivité	<p>L'agent doit être informé par l'employeur du motif de la visite</p> 	Si suspicion de comportement inhabituel de l'agent, de souffrance au travail, d'addiction, etc.	<input type="checkbox"/> Fiche de Constat d'un comportement inhabituel au travail : Une demande comportant un motif clair et détaillé <input type="checkbox"/> Règlement intérieur	✗
Visite statutaire	Suite à cette visite, le médecin établit un rapport qui sera transmis à l'employeur qui le transmettra à l'instance médicale,	Sur demande de l'autorité compétente pour évaluer : L'imputabilité au service d'une maladie, ou une demande de congé de longue maladie ou de longue durée d'office	<input type="checkbox"/> Historique de la situation médico-administrative <input type="checkbox"/> Déclaration d'accident ou de maladie imputable au service <input type="checkbox"/> Les procès-verbaux des instances médicales <input type="checkbox"/> Les décisions administratives <input type="checkbox"/> Fiche de poste <input type="checkbox"/> Certificat Médical Initial <input type="checkbox"/> Dates des arrêts	<input type="checkbox"/> Copie des certificats médicaux



Il est impératif d'informer le service de médecine préventive dans les situations suivantes :

- **accident de service** ou **maladie reconnue imputable au service** survenue dans votre structure
- **avant toute utilisation de substances** ou **produits dangereux**